

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°25/12**
Vote du Budget supplémentaire 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 du mois de mars à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian FERRIER, 1^{er} adjoint au Maire,

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : M. FERRIER, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS, M. CORBIN (à partir de 19H39), Mme GARTENLAUB, M. LEROY, Mme RAUNIER, M. KNAFO, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, M. DUROVRAY, M. SALL, Mme CARLOS, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR, Mme GUERY, M. Alain JORE, M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

Mme Sylvie CARILLON, Maire ayant donné procuration à Mme DOLLFUS
M. CORBIN ayant donné procuration à Mme RAUNIER (jusqu'à 19H39)
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY
Mme DE SOUZA ayant donné procuration à Mme MOISSON
M. CROS ayant donné procuration à M. VEYRAT
Mme NADJI ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI



Mme GUERY a été élue secrétaire de séance

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

Vu les articles L2311-5, L2321-2, R2311-11 et R2321-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1612-4 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'équilibre budgétaire réel,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°22/82 du Conseil municipal du 21 novembre 2022 approuvant le règlement intérieur du Conseil municipal,

Vu le budget primitif 2025 adopté le 16 décembre 2024,

Vu le Compte de gestion 2024 et le Compte administratif du même exercice comptable, approuvés le 31 mars 2025 par délibération n°25/06 et n°25/07,

Vu la délibération n°25/08 du 31 mars 2025 portant sur l'affectation des résultats 2024,

Vu la délibération n°25/11 du 31 mars 2025 approuvant la création et les modifications des Autorisations de programme et de crédit de paiement (AP/CP),

Considérant le compte administratif 2024 faisant ressortir un résultat global de clôture de 5 284 842,75 € y compris les restes à réaliser 2024 en dépenses et en recettes,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 26 mars 2025 sur le projet initial du budget supplémentaire,

Considérant l'amendement n°1 proposé par le groupe majoritaire « Montgeron Naturellement » en séance au budget supplémentaire 2025, consistant aux modifications suivantes :

Chapitre 042 - Opérations ordre de transfert entre sections : + 150 000€

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : - 150 000€

Chapitre 040 – Opérations ordre de transfert entre sections : + 150 000€

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : - 150 000€

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À la majorité absolue,
Contre : M. MILOSEVIC**

APPROUVE L'amendement n°1 proposé en séance.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À la majorité absolue,
Ne participe pas au vote : M. MILOSEVIC
Contre : M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT
Abstentions : M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT**

REPREND Dans chacun des chapitres concernés les restes à réaliser constatés au Compte Administratif 2024, qui s'élèvent en section d'investissement à 2 695 767,11 € en dépenses et 3 203 409 € en recettes.

PROCEDE Au vote du Budget supplémentaire 2025 chapitre par chapitre.

Section de fonctionnement – Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 50 000 €

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 36 000€

Chapitre 042 - Opérations ordre de transfert entre sections : 341 092,81€

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 28 334€

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 7 943 101,98€

Section de fonctionnement – Recettes :

Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté N-1 : 8 244 506,79 €

Chapitre 042 – Opérations ordre de transfert entre sections : 4 022€

Chapitre 70 – Produits de services, du domaine & ventes diverses : 150 000€

Section d'investissement – Dépenses :

Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté N-1 : 5 792 484,64€

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 82 550€

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 7 232 312,80€

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 300 000€

Chapitre 040 – Opérations ordre de transfert entre sections : 4 022€

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 209 600,27€

Chapitre 45811 – Dépenses : 26 076,91€

Restes à réaliser 2024 : 2 695 767,11 €

Section d'investissement – Recettes :

Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations : 232 071€

Chapitre 040 – Opérations ordre de transfert entre sections : 341 092,81€

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 209 000,27€

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : - 935 000,04€

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 26 076,91€

Chapitre 45821 – Recettes : 37 619,05€

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 7 943 101,98€

Restes à réaliser 2024 : 3 203 409 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	VOTES
Chapitre 011	Pour : 28 Ne participe pas au vote : 1 Contre : 3 Abstention : 3
Chapitre 014	Pour : 28 Ne participe pas au vote : 1 Contre : 3 Abstention : 3
Chapitre 042	Pour : 28 Ne participe pas au vote : 1 Contre : 3 Abstention : 3
Chapitre 65	Pour : 28 Ne participe pas au vote : 1 Contre : 3 Abstention : 3
Chapitre 023	Pour : 28 Ne participe pas au vote : 1 Contre : 3 Abstention : 3
RECETTES	VOTES
Chapitre 002	Pour : 28 Ne participe pas au vote : 1 Contre : 3 Abstention : 3
Chapitre 042	Pour : 28 Ne participe pas au vote : 1 Contre : 3 Abstention : 3
Chapitre 70	Pour : 28 Ne participe pas au vote : 1 Contre : 3 Abstention : 3
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	VOTES
Chapitre 13	Pour : 28 Ne participe pas au vote : 1 Contre : 3 Abstention : 3
Chapitre 20	Pour : 28 Ne participe pas au vote : 1 Contre : 3 Abstention : 3

Chapitre 21	Pour : 28 Ne participe pas au vote : 1 Contre : 3 Abstention : 3
Chapitre 040	Pour : 28 Ne participe pas au vote : 1 Contre : 3 Abstention : 3
Chapitre 041	Pour : 28 Ne participe pas au vote : 1 Contre : 3 Abstention : 3
Chapitre 4581	Pour : 28 Ne participe pas au vote : 1 Contre : 3 Abstention : 3
Chapitre 001	Pour : 28 Ne participe pas au vote : 1 Contre : 3 Abstention : 3
RECETTES	VOTES
Chapitre 024	Pour : 28 Ne participe pas au vote : 1 Contre : 3 Abstention : 3
Chapitre 040	Pour : 28 Ne participe pas au vote : 1 Contre : 3 Abstention : 3
Chapitre 041	Pour : 28 Ne participe pas au vote : 1 Contre : 3 Abstention : 3
Chapitre 021	Pour : 28 Ne participe pas au vote : 1 Contre : 3 Abstention : 3
Chapitre 4582	Pour : 28 Ne participe pas au vote : 1 Contre : 3 Abstention : 3
Chapitre 021	Pour : 28 Ne participe pas au vote : 1 Contre : 3 Abstention : 3

APPROUVE Le budget supplémentaire de l'année 2025 comme suit et conformément au document budgétaire ci-annexé :

Section de fonctionnement	8 398 528,79 €
Section d'investissement	16 342 813,73 €
TOTAL :	24 741 342,52 €

PRECISE Que, après prise en compte du solde d'exécution de la section d'investissement, des restes à réaliser et des propositions nouvelles, l'équilibre des prévisions budgétaires 2025 au total s'établit :

En fonctionnement, dépenses et recettes	44 008 778,79 €
En investissement, dépenses et recettes	30 851 468,73 €
TOTAL dépenses et recettes	74 860 247,52 €

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France



REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE MONTGERON BUDGET PRINCIPAL : VILLE DE MONTGERON (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21910421300018

POSTE COMPTABLE : YERRES

M. 57

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0 **35**

Nombre de membres présents : 0 **30**

Nombre de suffrages exprimés : 0 **34**

VOTES :

Pour : 0 **28**

Contre : 0 **3**

Abstentions : 0 **3**

Ne prend pas part au vote = 1

Date de convocation : **21/03/2025**

Présenté par (1), *le Président, N. Christian FERRIER*

A, le *A Montgeron, le 31/03/2025*



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session *ordinaire*

A, le *A Montgeron, le 31/03/2025*

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3) *du Conseil municipal de la commune de Montgeron*





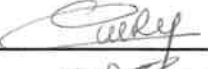





01 FERRIER Christian	
02 NICOLAS Françoise	<i>Nicol.</i>
03 GOURY Géraud	<i>Goury</i>
04 DOLLFUS Valérie	<i>Dollfus</i>
05 CORBIN Christian	<i>Corbin</i>
06 GARTENLAUB Isabelle	<i>Gartenlaub</i>
07 LEROY Franck	<i>Leroy</i>
08 RAUNIER Patricia	<i>Raunier</i>
09 KNAFO Maurice	<i>Knafo</i>
10 LE TADIC Alain	<i>Le Tadic</i>
11 NOURRY Monique	<i>Nourry</i>
12 NOEL Michel	<i>Noel</i>
13 MOISSON Muriel	<i>Moisson</i>
14 DALAIGRE Brigitte	<i>Dalaigne</i>
15 MATTENET Jean-Claude	<i>Mattenet</i>
16 MORIN Agnès	<i>Morin</i>
17 MAGADOUX Eric	<i>Magadoux</i>
18 DUROVRAY François	<i>Durovray</i>
19 SALL Aly	<i>Sall</i>

V - ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

20 CARLOS Isabelle	
21 BENZARTI Samia	
22 SOUMARE Oumar	
23 TOUCHON Caroline	
24 LE MEUR Yannick	
25 DE SOUZA Charlotte	
26 GUERY Sandrine	
27 JORE Alain	
28 HACKERT Rémi	
29 CIEPLINSKI Céline	
30 BILLEBAULT Elise	
31 CROS Patrice	
32 NADJI Sabrina	
33 VEYRAT Clément	
34 MILOSEVIC Stefan	A refusé de signer

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.